UFR de Médecine

Infirmier pratique avancée (IPA 1)

Présentation

Objectifs

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Le ou les domaines d'intervention ouverts à l'exercice infirmier en pratique avancée, dont la mention correspondante est inscrite dans le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, sont les suivants :

1° Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires. La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé ;

2° Oncologie et hémato-oncologie ;

3° Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;

4° Psychiatrie et santé mentale ;

5° Urgences, à la condition que cette activité soit exercée par un établissement de santé disposant d'une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence donnée en application de l'article R. 6123-1.

Le diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée confère le grade de master.

Modalités de formation

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

EN ALTERNANCE

Informations pratiques

Lieux de la formation
UFR de Médecine

Plus d'informations

UFR de Médecine

Campus Santé , Chemin du Thil, Bâtiment D
80025 Amiens
France

https://medecine.u-picardie.fr/

Compétences

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

- Organiser les parcours de soin et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Conditions d'accès

Le diplôme IPA est accessible aux titulaires du diplôme d'Etat infirmier.

Sauf pour les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique qui ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale, les candidats précisent la mention de la formation qu'ils souhaitent suivre.

Programme

Programmes

MASTER 1 INFIRMIER PRATIQUE AVANCEE	Volume horaire	CM	TD	TP	ECTS
UE CLINIQUE					15
UE SCIENCES INFIRMIERES INTERVENTIONS ET PRATIQUE AVANCEE	48	39	9		6
UE RESPONSABILITE, ETHIQUE, LEGISLATION, DEONTOLOGIE	18	12	6		3
UE LANGUE VIVANTE	9		9		3
UE E-SANTE, DONNEES DE SANTE ET TRANSMISSION	22	18	4		3
UE SEMIOLOGIE					6
UE EDUCATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	40	6	19	15	6
UE SANTE PUBLIQUE	30	15		15	6
UE RECHERCHE 1	15	6	4	5	6
UE STAGE 1					6

Formation continue

A savoir

Niveau d'entrée : Information non communiquée

Niveau de sortie : Information non communiquée

Références et certifications

Identifiant RNCP : 38988

Identifiant RNCP : [illegible]

Codes ROME : J1506 - Soins infirmiers généralistes

Codes FORMACODE : 43448 - Infirmier

43039 - Cancérologie

43048 - Psychiatrie

Contacts Formation Continue

SFCU

03 22 80 81 39
sfcu@u-picardie.fr

10 rue Frédéric Petit
80048 Amiens Cedex 1
France

Le 28/11/2026